

## COMMUNIQUÉ

Ajaccio, le 6 février 2012

---

### COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 6 FEVRIER 2012

---

Le Président du Conseil général de la Corse du Sud a réuni la commission permanente à l'Hôtel du Département le lundi 6 février 2012. Parmi la trentaine de rapports inscrits à l'ordre du jour, ont notamment été adoptés :

#### SOCIAL

---

- **Participation financière au dispositif « abri de nuit » pour l'hiver 2011-2012**

Dans le cadre de la politique départementale de lutte contre les exclusions, les conseillers généraux ont décidé d'allouer une subvention de 30 000 € à la Coordination inter-associative de Lutte contre l'Exclusion pour le financement du dispositif « abri de nuit » au titre du dispositif hivernal 2011-2012. Ce dispositif mis en œuvre depuis 2005, en partenariat avec l'Etat et la ville d'Ajaccio, permet d'assurer aux personnes sans domicile fixe un hébergement en période hivernale. A compter de l'ouverture du futur centre d'hébergement d'urgence pérenne d'Ajaccio (mi-2013), la participation annuelle du Conseil Général au fonctionnement s'élèvera ensuite à 50 000 €.

- **Aide alimentaire Hiver 2011-2012**

La Commission a approuvé les actions destinées à la mise en œuvre du dispositif d'aides alimentaires pour 2012. Pour venir en aide aux personnes en situation de précarité, le Conseil Général finance chaque année un dispositif permettant, en partenariat avec des associations expérimentées, de mettre à leur disposition des colis alimentaires. Suite à un appel à candidatures, quatre associations ont ainsi été retenues cette année pour la mise en œuvre de ce dispositif qui s'élève à 165 000 € : la *Croix Rouge française*, la *Fraternité du partage*, les *Restos du cœur* et le *Secours populaire français*.

- **Convention relative à la mise en œuvre de visites au domicile de personnes âgées et handicapées en situation d'isolement**

La Commission s'est prononcée favorablement sur la convention liant le Conseil Général et la délégation Corse du Secours Catholique visant à définir les modalités de mise en œuvre de visites au domicile de personnes âgées et handicapées en situation d'isolement. Cette activité s'inscrit dans le cadre du Schéma départemental de la perte d'autonomie et du handicap 2011-2015, adopté en décembre 2010, et en particulier de l'action n°2 de l'axe 5 qui prévoit la mise en place de réseaux de bénévoles formés et encadrés pour visiter les personnes isolées.

- **Approbation de l'avenant de la convention relative au Fonds de Solidarité pour le Logement**

Chaque année depuis 2005, le Département finance à hauteur de 1 million d'euros le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) destiné à permettre aux personnes en difficulté d'accéder à un logement ou de s'y maintenir. Face aux besoins nouveaux, et sur proposition du Président du Conseil Général, la Commission a accepté de porter la participation du Département à 1,6 million d'euros.

- **Approbation d'avenants financiers relatifs au Fonds d'Aide aux Jeunes**

La Commission a approuvé deux avenants allouant une aide d'un montant de 35 000 € à la mission locale de Porto-Vecchio et une de 70 000 € à la mission locale d'Ajaccio, au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes pour 2011. Ce fonds a pour objet de soutenir les jeunes connaissant des difficultés éducatives, d'insertion sociale ou professionnelle ou en situation de précarité économique. Sa gestion a été déléguée aux missions locales en application de conventions approuvées en 2005. Ces conventions sont complétées annuellement par un avenant financier définissant le montant alloué par mission locale. L'aide allouée peut porter sur : des secours temporaires ; un soutien financier ponctuel à un projet ; l'insertion sociale et professionnelle ; la réalisation d'un projet collectif.

- **Contrat Unique d'Insertion : convention annuelle d'objectifs et de moyens conclue entre l'Etat et le Conseil Général**

Par délibération du 21 décembre 2009, le Conseil Général a approuvé le Plan Emploi pour la période 2010-2012. Ce plan est basé sur les Contrats Uniques d'Insertion qui prennent la forme d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour un employeur du secteur non marchand ou d'un Contrat Initiative Emploi (CIE) pour un employeur du secteur marchand. Pour la mise en œuvre de ces contrats, le Code du travail prévoit que l'Etat signe avec le département une convention annuelle d'objectifs et de moyens. Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2012, les conseillers se sont prononcés sur l'objectif suivant : 100 CAE (50 contrats en faveur des associations qui interviennent dans le secteur de l'insertion par l'activité économique et 60 contrats réalisables par les associations et les collectivités) et 10 CIE (CDD ou CDI, avec en complément de l'aide de l'Etat de 40 % du SMIC une aide de 35 % du CG 2A).

- **Convention partenariale pour la mise en place de l'expérimentation d'une carte parcours du demandeur d'emploi « Vi@job »**

La Commission a approuvé la convention à conclure avec la Maison de l'emploi d'Ajaccio et du Pays Ajaccien pour la mise en place de l'expérimentation de la carte *Vi@Job*. Cette carte à puce au format carte de crédit éditée au nom du demandeur d'emploi contiendra son CV ainsi que l'ensemble des orientations préconisées par les structures et actions réalisées par le titulaire en vue de retrouver un emploi. Pour le Département, cette expérimentation -qui ne mobilise aucun moyen budgétaire- concerne les bénéficiaires du rSa.

## **ENVIRONNEMENT**

---

- **Adhésion au Pacte d'Istanbul sur l'eau**

La Commission s'est prononcée favorablement à l'adhésion du Conseil Général au *Pacte d'Istanbul pour l'Eau*. Cet accord mondial entre les autorités locales et régionales reconnaît l'importance de l'eau comme bien public. Il incite les collectivités à mener des actions en faveur de l'eau et de l'assainissement et à mettre en place des indicateurs permettant de suivre l'évolution de la qualité et de la quantité de la ressource sur leur territoire. Par ce pacte, les partenaires s'engagent à élaborer des plans d'action, à fixer des objectifs, à mettre en œuvre des indicateurs permettant de suivre l'évolution de la qualité et de la quantité de la ressource en eau de leur territoire.

Soucieux de la préservation de ce bien précieux qu'est l'eau, le Département participe déjà à de nombreux projets en apportant notamment son aide financière à différents maîtres d'ouvrage en matière d'AEP-assainissement, de préservation et de gestion des milieux aquatiques. Il apporte également son concours technique aux petites communes rurales au travers du Service d'assistance technique à l'exploitation des ouvrages d'eau potable (Satep) et du Service d'assistance technique à l'entretien et la restauration des milieux aquatiques (Satema). Lors de l'adoption du rapport sur la politique départementale de l'eau le 19 décembre 2011, le Conseil Général s'est engagé à réaliser différents schémas départementaux portant sur l'eau potable, l'assainissement et les milieux aquatiques, afin de disposer d'outils objectifs, cohérents et indispensables à toute réflexion pour la mise en œuvre d'une politique concrète et efficace en la matière.

L'adhésion du Conseil général au Pacte d'Istanbul pour l'Eau est donc un acte symbolique fort qui lui permet d'affirmer son implication en matière de préservation de l'eau. La signature officielle aura lieu le 12 mars dans le cadre du 6<sup>e</sup> Forum de l'Eau qui aura lieu à Marseille du 12 au 15 mars 2012.

## AIDES AUX COMMUNES

---

- **Participation financière au projet d'alimentation en eau brute du plateau de Cauria**

Conformément aux engagements pris en 2011 par le Président du Conseil Général et qui ont permis au dossier d'aboutir, la Commission Permanente a décidé d'attribuer une subvention de 1 million d'euros à la CTC pour la réalisation du projet d'alimentation en eau brute du plateau de Cauria et de la vallée de Tizzano.

- **Attribution de subventions en matière de voirie/équipement - 1<sup>er</sup> programme 2012**

Les conseillers généraux ont approuvé la première individualisation de subventions en faveur des communes et groupements pour la réalisation de projets en matière de voirie-équipement, soit 6,5 millions d'euros.

Ils ont également autorisé le versement d'une subvention exceptionnelle de 166 667 € à la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien concernant l'opération «création d'un site de stationnement des cars de transport scolaire aux Padules», en dérogation au règlement départemental d'aide aux communes applicable en 2009.

## AIDES AUX ASSOCIATIONS ET PERSONNES DE DROIT PRIVE

---

- **Aide aux étudiants de l'enseignement supérieur**

Au titre de l'année universitaire 2011-2012, la Commission a adopté une liste complémentaire concernant l'aide apportée à 69 étudiants (62 en ont déjà bénéficié) soit un engagement total de 70 000 €.

## RESSOURCES HUMAINES / ROUTES

---

- **Viabilité Hivernale**

Afin de mieux répondre aux exigences de qualité et de sécurité requises, tout en assurant une utilisation plus efficiente des deniers publics, les conseillers généraux ont adopté un nouveau dispositif de viabilité hivernale ainsi que de nouvelles modalités d'astreintes des personnels des routes. Aussi, le travail en période de viabilité hivernale s'organiserà non plus de manière systématique sur le seul principe des astreintes du 15 novembre au 15 mars, mais en fonction des besoins qu'il s'agisse de besoins programmés ou d'interventions aléatoires.

## CULTURE

---

- **Musée de l'Alta Rocca - hébergement de la statue-menhir de Capula au musée de Levie**

La Commission a autorisé le transfert de la statue-menhir du site de Capula (Pianu de Levie) au Musée Départemental de l'Alta Rocca pour 10 ans et autorisé le Président du CG à chercher les financements utiles à la réalisation de cette opération, notamment au travers d'une convention à conclure avec la CTC.

## DIVERS

---

- **Nouvel avis relatif au projet de décret concernant la création de l'établissement public foncier de Corse (EPF)**

Après avoir donné un 1<sup>er</sup> avis favorable en février 2011, les conseillers généraux se sont prononcés sur un nouveau projet de décret relatif à la création de l'Etablissement public foncier de Corse suite à la modification du Code l'urbanisme intervenue entre temps et aux remarques formulées par les collectivités. Si un avis favorable a été donné, il a notamment été proposé que le Conseil général de Corse-du-Sud bénéficie du même nombre de représentants que chacune des communautés d'agglomération, soit 4 membres (et non 2 comme prévu) ; le montant de la participation financière sollicitée (1,25 M€) devant être proportionnel à cette représentativité. Par ailleurs, a été demandé que le Bureau de l'EPF comporte au moins un représentant des Conseils généraux.